

lemy Buyer, il fit ses études à Valence et y était encore étudiant en 1480, quand il écrivit une leçon sur la décrétale *cum Marthae* du titre de *Celebratione missarum*, qui fut imprimée plus tard. Conseiller de la ville en 1491, en 1497, en 1498, en 1505, en 1506, et en 1510, il a pris pour armes à sa sortie de l'échevinage (42), « de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes d'éperon de même. »

Il a épousé Marguerite Dalmès.

Il signait *JBuyer* (le J et le B étant liés ensemble).

Il demeurait avec son frère Barthélemy, dans la maison de celui-ci, dès l'année 1472 (43).

Jacques Buyer a été marchand, comme son frère ; du moins on est fondé à le penser. Il n'a jamais exercé la profession d'imprimeur, et cette qualité ne lui a été donnée dans aucun chartreau. On a dit cependant qu'elle lui a été attribuée dans une délibération consulaire de 1508. Le Consulat délibéra en effet, en août 1508, au sujet de travaux à exécuter dans « la court et capot de Saint Cosme » qui intéressaient Buyer, mais celui-ci n'a été désigné que par son nom, « le sire Jacques Buyer » (44).

Il est probable que Jacques Buyer, dont les études n'étaient pas encore achevées en 1480, avait pris un vif intérêt à l'imprimerie et qu'il y a même travaillé sous

(42) Charles VIII avait conféré en 1495 la noblesse héréditaire aux échevins de Lyon à leur sortie de charge.

(43) Archives de Lyon, CC 90.

(44) Archives de Lyon, BB 28, f^{os} 23 v^o et 25 v^o. — Buyer a toujours été inscrit sur les rôles comme « maistre Jaques Buyer » et dans les actes consulaires comme « sire Jaques Buyer. »